



Quelles droits - quelles lois pour les blogs ?

Par **betageek**, le **27/03/2013** à **00:12**

Bonsoir à toutes et à tous.
Voici quelques questions svp :
* Quels sont les droits légaux et en vigueur en France des bloggeurs ?
* Quelles règles peuvent leur être appliquées ?
* Quelles sont leurs limites ?
* Quoi faire en cas de litiges entre une personne physique et/ou représentent d'un organisme associations, etc., et le contenu d'un article que celle-là n'aurait et/ou n'apprécierai pas (outre le droit de réponse) ?
Et enfin,
* Les blogs sont-ils régis par les mêmes droits que le journalisme de presse (papier - TV - radio - etc.) ?
Merci d'avance à toutes et tous de vos pistes et/ou réponses éventuelles.
Amitié...

Par **FRANCK34**, le **27/03/2013** à **09:11**

bonjour
le droit de l'internet est le droit commun
Il s'agit essentiellement du droit de la presse : <http://www.bookine.net/presse.htm>
La CEDH a rendu plusieurs arrêts sur la protection des blogs sur internet : <http://www.fbis.net/10.htm>
Il y a enfin le respect des règles de commerce et des règles concernant la propriété intellectuelle : <http://www.fbis.net/INFOR.htm>